



Mémo à l'attention des représentants de gouvernements

## Troisième Conférence d'examen du Traité d'interdiction des mines antipersonnel

Du 23 au 27 juin 2014 à Maputo (Mozambique)



### En quoi consiste la troisième Conférence d'examen?

La troisième Conférence d'examen aura lieu du 23 au 27 juin 2014 à Maputo (Mozambique). Le Traité d'interdiction des mines antipersonnel, ouvert à la signature en 1997 et entré en vigueur en 1999, compte aujourd'hui 161 États parties.

La Conférence d'examen de Maputo aura lieu 15 ans après l'entrée en vigueur du traité et la première Assemblée des États parties en 1999, qui s'est également tenue à Maputo. Bien que le traité ait conduit à de nombreuses améliorations sur le terrain pour les populations et qu'il ait sauvé bien des vies, de nombreux obstacles continuent d'entraver le processus d'élimination définitive des mines antipersonnel. La troisième Conférence d'examen offre la possibilité aux États parties d'évaluer les progrès effectués à ce jour et de se mettre d'accord sur une feuille de route pour le travail restant à accomplir.

La troisième Conférence d'examen sera présidée par le Ministre adjoint aux affaires étrangères du Mozambique. La Conférence sera ouverte à tous les États, qu'ils soient parties au Traité d'interdiction des mines ou non, **à l'échelon ministériel ou supérieur**. Elle sera également ouverte aux organisations internationales et non-gouvernementales compétentes. Un débat de haut niveau est prévu à partir du jeudi 26 juin en après-midi.

### Qu'attend-on des États lors de la Conférence?

Les États devront:

➤ **Assister à la Conférence à l'échelon ministériel ou supérieur et permettre l'inclusion de survivants au sein de leurs délégations**

La participation à un niveau élevé de l'État sera le témoin de la priorité que les États continuent d'accorder aux efforts pour éliminer définitivement les mines antipersonnel dans le monde, et de leur volonté d'offrir leur plein soutien politique à l'issue de la Conférence. Le débat de haut niveau débutera le jeudi 26 juin en après-midi, et se poursuivra le vendredi 27 juin. De plus, les États touchés par les effets des mines antipersonnel sont vivement invités à compter des survivants parmi leurs représentants présents à la Conférence.

➤ **Annoncer des progrès récents et significatifs en matière de mise en œuvre des obligations découlant du traité, ou concernant le processus d'adhésion au traité**

Les États devront faire part des récents progrès effectués en ce qui concerne les obligations découlant du traité et les engagements pris dans le cadre du Plan d'action de Carthagène, adopté lors de la deuxième Conférence d'examen en 2009.

➤ **S'engager à remplir les obligations découlant du traité, qui n'ont pas encore été remplies**

Terminer le travail qui a été engagé en vertu du traité est perçu comme le principal objectif de la troisième Conférence d'examen et des années qui suivront la Conférence. Comme indiqué dans les projets de documents finaux de la Conférence, les États parties s'engageront et aspireront à remplir les obligations découlant du traité qui n'ont pas encore été remplies, et ce dans les plus brefs délais et au plus tard d'ici 2025.

Ainsi, la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel (ICBL) a lancé le défi à tous les États parties ayant encore d'importantes obligations à remplir en vertu du traité, de **présenter publiquement leur engagement à remplir toutes leurs obligations dans un délai clair et ambitieux**, et au plus tard d'ici 2025. De même, les États non parties pourront annoncer publiquement une date d'accession au traité et s'engager à ne jamais faire usage de mines antipersonnel.

➤ **Adopter officiellement les documents finaux de la Conférence**

Les documents finaux sont élaborés par les États parties avant la Conférence et seront officiellement adoptés à Maputo le dernier jour de la Conférence. Ils comprennent:

- *Examen du fonctionnement et de l'état de la Convention, 2010-2014* – un aperçu des progrès effectués par les États parties en termes de mise en œuvre du traité, depuis la dernière Conférence d'examen.
- *Le Plan d'action de Maputo, 2015-2019* – un nouveau plan d'action sur 5 ans qui permettra de guider les États parties dans la mise en œuvre de toutes leurs obligations en vertu du traité.
- *Proposition d'un programme de réunions et d'un appareil de mise en œuvre de ce programme, 2014-2019* – une nouvelle structure et un nouveau programme de réunions pour un appui plus efficace au fonctionnement et à la mise en œuvre du traité.
- *Déclaration politique des États parties* – pour que les États parties réaffirment leur engagement à remplir les obligations découlant du traité qui n'ont pas encore été remplies, dans un délai clairement défini et ambitieux.

**Comment les gouvernements peuvent-ils s'inscrire, se préparer et participer à la Conférence?**

Les informations relatives aux invitations, inscriptions, visas et hôtels sont disponibles sur le site Web de la Conférence: [www.maputoreviewconference.org](http://www.maputoreviewconference.org).

- **Invitations:** Le 23 janvier 2014, tous les États ont été officiellement informés de la tenue de la Conférence d'examen, par le Secrétaire général de l'ONU. Le gouvernement du Mozambique a envoyé une lettre d'invitation à tous les États le 12 février 2014.
- **Inscriptions:** Les inscriptions sont ouvertes, et comprennent deux étapes: (1) chaque délégation doit informer officiellement le Secrétaire exécutif de la Conférence d'examen de Maputo (Peter Kolarov, Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, [aplc@unog.ch](mailto:aplc@unog.ch)) de la composition de sa délégation, et (2) chaque représentant de gouvernement doit compléter un formulaire d'inscription en ligne.
- **Visa:** Une fois inscrits, les représentants de gouvernements recevront une lettre individuelle qui appuiera leur voyage vers le Mozambique, ainsi qu'un visa gratuit à leur arrivée au Mozambique.

Pour toute question concernant la Conférence, prière de communiquer avec l'Unité d'appui à la Convention: [isu@apminebanconvention.org](mailto:isu@apminebanconvention.org).

Consultez ici toutes les informations concernant les messages de l'ICBL aux États, et la participation de l'ICBL à la troisième Conférence d'examen: [www.icbl.org/index.php/icbl/Treaty/MBT/Annual-Meetings/Third-Review-Conference-of-the-Mine-Ban-Treaty](http://www.icbl.org/index.php/icbl/Treaty/MBT/Annual-Meetings/Third-Review-Conference-of-the-Mine-Ban-Treaty).